

D.I.V.E.

Rose-Mary EXPERT

Responsable Administrative de la DIVE

☎ : 05.61.50.40.96

Pôle des Etudiants en situation de Handicap

Rosane HENRI

☎ : 05.61.50.41.62

Bernadette BELTRAN

☎ : 05.61.50.40.68

Nora MAZARI

☎ : 05.61.50.45.80

CFVU du 11/06/19

CALENDRIER DE TRAITEMENT DES DEMANDES DE MESURES PARTICULIERES D'EXAMENS POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2019/2020

Les étudiant(e)s en situation de handicap durable (au sens de la loi du 11 février 2005) qui souhaitent bénéficier de mesures particulières d'examens pour l'année universitaire 2019/2020 doivent en faire la demande au moyen du formulaire adéquat lors du rendez-vous médical obligatoire auprès du service de médecine préventive de l'université (05.61.50.38.61).

Ce rendez-vous devra avoir eu lieu avant la date butoir fixée pour chaque période d'examens.

La décision est valable au titre de l'année universitaire en cours. La demande de mesures particulières d'examens est à renouveler chaque année universitaire.

	1^{ère} session		2^{ème} session
	1^{er} semestre	2nd semestre	
Date butoir	15 novembre 2019	6 mars 2020	30 avril 2020
A noter	Toute demande postérieure à cette date ne sera prise en compte qu'à partir du 2 nd semestre.	Toute demande postérieure à cette date ne sera prise en compte que pour la 2 ^{ème} session.	Toute demande postérieure à cette date ne sera pas prise en compte.